

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS
1 Place Emile Piot
77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS

**Arrêté N° 2025-24 prescrivant l'enquête
publique sur le projet de révision du Plan
Local d'Urbanisme de la Commune de
SAINT-GERMAIN-LAXIS
Du 19 Mai au 20 Juin 2025**

Le Maire,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 101-2 et suivants, L 151-1 et suivants, et R 153-9 et suivants ;

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants et R123-1 à R123-25 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Février 2008, modifié le 15 juillet 2013 et 04 Juin 2021 ;

Vu l'adoption de la déclaration de projet en date du 04 décembre 2023 emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU la délibération du conseil municipal, en date du 9 Février 2023 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 1^{er} février 2024 ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17 Octobre 2024 et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

VU la décision du 13 Novembre 2024 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de MELUN désigne le commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique ;

VU les avis émis par les personnes publiques associées et par la MRAE, annexés au dossier soumis à enquête ;

ARRÊTE

Article 1er – Objet de l'Enquête

La Commune a engagé la révision de son plan local d'urbanisme par délibération du 9 Février 2023.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS.

Article 2 – Date – durée de l'Enquête Publique et modalités de mise à disposition du dossier au Public

L'enquête publique se déroulera :

Du lundi 19 mai 2025 Au 20 Juin 2025 inclus, soit 33 jours

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la :

**MAIRIE de SAINT-GERMAIN-LAXIS
1 Place Émile Piot**

**Les lundis de 15 heures à 19 heures
Les mercredis de 8 heures 30 à 11 heures 30
Les vendredis de 13 heures à 17 heures**

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique ainsi qu'il suit :

- en mairie aux horaires habituels d'ouverture rappelés ci-dessus

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie 1 Place Émile Piot 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune <https://ville-stgermainlaxis.fr> rubrique Révision PLU Enquête publique, avec possibilité d'émettre des observations à l'adresse électronique suivante : urbanisme@ville-stgermainlaxis.fr

Article 3 – Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de MELUN.

Madame Marie-Hélène SAINTE-LUCE est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléante par le Président du Tribunal Administratif de MELUN.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de la Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS où toutes observations doivent lui être adressées.

Article 4 – Recueil des Observations du Public

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public les :

- Lundis 19 et 26 Mai 2025 de 15 heures à 19 heures
- Lundis 02 et 16 Juin 2025 de 15 heures à 19 heures
- Vendredi 20 Juin 2025 de 13 heures à 17 heures

Article 5 – Clôture de l'Enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête et le registre dématérialisé seront clos par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur examinera alors les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Dans la huitaine suivant la réception du registre, le commissaire enquêteur rencontrera, le Maire ou son représentant pour lui communiquer la synthèse des observations et contre-propositions recueillies et l'invitera à produire ses réponses éventuelles dans un délai de quinze jours.

Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire son rapport d'enquête et ses conclusions motivées, avec copie à Monsieur le Président du Tribunal administratif de MELUN.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du projet en sa version définitive.

Article 6 – Diffusion du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAXIS et sur le site internet de la commune.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication d'une copie papier de tout ou partie du dossier d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les conditions prévues au code des relations entre le public et l'administration.

En sus des exemplaires remis à la commune et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MELUN., une copie de ce rapport et de ces conclusions sera communiquée à Monsieur le Préfet de SEINE-ET-MARNE.

Article 7 – Mesures de Publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les journaux diffusés dans le Département de Seine-et-Marne désignés ci-après :

- LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE Edition A-B
- LE PARISIEN

Cet avis sera affiché à la Mairie, sur les panneaux d'information légale de la commune et sur le site internet de la commune : <https://ville-stgermainlaxis.fr> rubrique Révision du PLU Enquête publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire.

Article 8 – Demandes d'information

Toute demande d'information concernant la présente procédure doit être adressée à Monsieur le Maire 1 Place Émile Piot 77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS ou par mail : urbanisme@ville-stgermainlaxis.fr.

Article 9 – Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet de SEINE-ET-MARNE
- Au Président du Tribunal Administratif de MELUN
- Au Commissaire Enquêteur

Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-GERMAIN-LAXIS, le 29 Avril 2025

Le Maire,



Willy DELPORTE

